

## **ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE**

### **CONCOURS INTERNE 2022**

#### **NOTE DE CADRAGE relative à l'épreuve d'entretien portant sur l'expérience, les aptitudes et la motivation du candidat**

*La présente note de cadrage ne constitue pas un texte réglementaire dont les candidats pourraient se prévaloir, mais un document indicatif destiné à éclairer les membres du jury, les correcteurs, les formateurs et les candidats.*

#### **ENTRETIEN AVEC LE JURY**

*Références réglementaires : Décret n° 2007-108 du 29 janvier 2007*

##### **Intitulé réglementaire de l'épreuve :**

**Un entretien portant sur l'expérience, les aptitudes et la motivation du candidat. Cet entretien a pour point de départ des questions sur les méthodes mises en œuvre par le candidat au cours de l'épreuve pratique, notamment en matière d'hygiène et de sécurité.**

**Durée : 15 min - Coefficient : 3**

*Cette épreuve joue un rôle important dans la réussite au concours. L'épreuve écrite d'admissibilité (coefficient 2), qui vise à vérifier des connaissances théoriques de base dans la spécialité, joue un rôle de « filtre ».*

*Les deux épreuves d'admission, épreuve pratique et entretien, affectées d'un même coefficient 3, « pèsent » lourdement dans la réussite au concours.*

*Cette épreuve d'entretien permet au jury d'apprécier tant les connaissances techniques du candidat à partir de l'épreuve pratique, que les qualités humaines et professionnelles requises pour exercer ce métier dans le cadre de la fonction publique territoriale.*

#### **1 - UN ENTRETIEN AVEC LE JURY**

##### **A - Un entretien**

Le libellé de cette épreuve ne doit pas égarer le candidat : l'épreuve ne consiste pas en un entretien « à bâtons rompus » avec un jury d'entretien, mais en un échange entre le jury et le candidat fondé sur des questions auxquelles doit répondre le candidat. Celles-ci sont destinées à apprécier tant la motivation du candidat que ses connaissances et savoir-faire professionnels appliqués au contexte territorial.

**Le libellé réglementaire de l'épreuve ne prévoyant ni sujet tiré au sort, ni temps de préparation, les questions posées par le jury appellent des réponses « en temps réel », sans préparation.**

Le candidat n'est autorisé à utiliser aucun document (ni CV, ni document présentant son expérience professionnelle) pendant l'épreuve.

L'entretien peut être précédé d'un bref rappel par le jury des modalités de déroulement de l'épreuve.

Tout candidat dispose de la totalité du temps réglementaire de l'épreuve (15 minutes) qui ne peut éventuellement être interrompue qu'à sa demande expresse.

## **B - Un jury**

L'intitulé réglementaire de l'épreuve établissant un lien entre l'entretien et l'épreuve pratique, ce sont des examinateurs chargés d'évaluer la qualité des prestations des candidats tout au long de l'épreuve pratique qui vont l'interroger à l'oral pendant la durée réglementairement fixée à 15 minutes. L'épreuve d'entretien fait donc logiquement suite à l'épreuve pratique.

Le candidat doit bien mesurer la retenue que lui impose sa qualité de candidat face à un jury souverain : la familiarité, l'agressivité sont évidemment proscrites. Le jury, pour sa part, accueillera la plupart du temps les réponses du candidat avec une empathie qui ne préjuge en rien de la note qu'il attribuera.

## **C- Un découpage du temps**

Les jurys d'entretien conduisent, pour une session donnée, tous les entretiens de la même manière avec l'ensemble des candidats, sur la base d'une répartition unique du temps. Lors de la session précédente, le jury avait adopté le découpage suivant :

|  | Durée                       |
|--|-----------------------------|
| <b>I. Questions à partir de l'épreuve pratique :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Méthodes mises en œuvre/connaissances professionnelles</li><li>- Règles d'hygiène et de sécurité</li><li>- Aptitudes au travail en équipe ...</li></ul> | Environ 10 mn               |
| <b>II. Questions sur l'expérience professionnelle du candidat</b>  | Environ 5 mn                |
| <b>III. Motivation</b>   | Tout au long de l'entretien |

## **2 – LE DÉROULEMENT DE L'ENTRETIEN**

### **A - DES QUESTIONS A PARTIR DE L'ÉPREUVE PRATIQUE**

#### **a) - Les méthodes mises en œuvre et les connaissances professionnelles**

L'observation de la manière dont le candidat s'est acquitté des tâches demandées conduit le jury à lui demander d'expliquer ses choix techniques, d'indiquer si d'autres méthodes peuvent être mises en œuvre, leurs avantages et leurs inconvénients respectifs.

Partant des outils et des techniques utilisés pendant l'épreuve pratique, chaque candidat pourra être appelé à définir des termes techniques et à décrire ou analyser les techniques professionnelles du métier (option) choisi en utilisant son expérience et ses connaissances professionnelles.

#### **b) - Les règles d'hygiène et de sécurité, le respect de l'environnement**

A partir, le cas échéant, de la manière dont il les a prises en compte pendant l'épreuve pratique, le candidat est interrogé sur les principales règles d'hygiène et de sécurité applicables au métier, les risques auxquels celui-ci expose, la manière de se comporter et d'agir face à tel ou tel risque...

Les questions peuvent également porter sur le respect de l'environnement.

### **c) - Les aptitudes à exercer les fonctions, au travail en équipe, la relation au public et à la hiérarchie**

Le jury pose des questions permettant d'évaluer la capacité à comprendre et respecter des consignes, la conception du travail en équipe, l'esprit d'initiative, les relations avec les autres professionnels, la qualité de la relation au public, la perception de l'organisation hiérarchique.

### **B –DES QUESTIONS SUR L'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE DU CANDIDAT**

Le jury pose quelques questions au candidat l'invitant à valoriser son parcours professionnel, à motiver les choix professionnels qu'il a pu effectuer, à envisager son avenir professionnel. Le jury apprécie la cohérence de la présentation, la précision des informations fournies, la qualité de l'expression.

### **C – LA MOTIVATION TOUT AU LONG DE L'ENTRETIEN**

Au-delà des réponses aux questions posées, le jury s'efforce d'évaluer, tout au long de l'entretien, les savoir-faire et le savoir-être du candidat :

#### **Gestion du temps :**

- Le candidat est-il capable de ne pas se perdre dans les détails, de distinguer l'essentiel de l'accessoire ?
- Est-il à même d'adapter le type de réponse (brève, développée) à une question ?

#### **Cohérence :**

- Le candidat est-il capable d'organiser, même sommairement, ses réponses ? dit-il une chose puis son contraire ?
- Donne-t-il toujours raison au jury lorsque celui-ci le contredit ou essaye-t-il de défendre ses idées ?
- Refuse-t-il obstinément de reconnaître une absurdité ?

#### **Gestion du stress :**

- L'installation du candidat, son comportement physique pendant l'épreuve révèlent-ils une incapacité préoccupante à maîtriser son stress ? Traduisent-ils un relâchement ou une décontraction incompatible avec les futures fonctions de l'adjoint technique ?
- Le candidat parvient-il à livrer ses réponses sans trop de précipitation ? sans hésitations gênantes ?
- Est-il capable de regarder dans les yeux les membres du jury pour vérifier la réception de ses propos ?
- Prend-il suffisamment de temps pour comprendre une question avant d'y répondre ? en difficulté sur une question, garde-t-il une confiance en lui suffisante pour la suite de l'entretien ?

#### **Aptitudes à communiquer :**

- Le candidat cherche-t-il à être compris ?
- S'adresse-t-il à l'ensemble du jury ou privilégie-t-il à tort un seul interlocuteur ?
- Son élocution est-elle trop rapide ? trop lente ?
- Des tics de langage ou des formules d'hésitation nuisent-ils à la compréhension ?
- Son registre de langue est-il adapté à la situation ?

**Juste appréciation de la hiérarchie :**

- L'attitude du candidat est-elle adaptée à sa « condition » de candidat face à un jury ?
- Est-il trop sûr de lui, conteste-t-il les questions posées ?
- A l'inverse, donne-t-il systématiquement raison au jury sans chercher à argumenter ?
- Sa tenue vestimentaire est-elle adaptée à l'événement ?

**Curiosité, esprit critique :**

- Le candidat manifeste-t-il un réel intérêt pour le monde professionnel qui l'entoure ? est-il capable d'opposer des arguments fondés à ceux du jury ?
- Sait-il profiter d'une question pour mettre en valeur ses connaissances ?

**Pour conclure,**

**On mesure ici que cette épreuve orale peut, d'une certaine manière, s'apparenter à un entretien d'embauche, les membres du jury se plaçant souvent dans une position d'employeur : s'il s'agissait d'un entretien de recrutement en vue de pourvoir un poste confié à un adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, ce que dit ce candidat, sa manière de se comporter conduiraient-ils à l'engager ?**

**Au-delà de ses connaissances, fait-il la preuve des aptitudes et des qualités humaines et intellectuelles indispensables pour exercer les fonctions d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe et répondre au mieux aux attentes des décideurs et des usagers du service public ?**

**NB - Principes réglementaires de notation :**

Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20,

La note de chaque épreuve est multipliée par le coefficient correspondant,

Toute note inférieure à 5 sur 20 est éliminatoire,

Un candidat ne peut être admis si la moyenne de ses notes à l'ensemble des épreuves est inférieure à 10 sur 20 après application des coefficients correspondants.